

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

2 528 295

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

**N° 82 10542**

(54) Armoire de rangement.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 B 49/00.

(22) Date de dépôt..... 10 juin 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 50 du 16-12-1983.

(71) Déposant : DAIMEZ Claude. — FR.

(72) Invention de : Claude Daimez.

(73) Titulaire :

(74) Mandataire : Cabinet Robert Ecrepont,  
12, place Simon-Vollant, 59800 Lille.

Demande de certificat d'utilité résultant de la transformation de la demande de brevet déposée le 10 juin 1982 (article 20 de la loi du 2 janvier 1968 modifiée et art. 42 du décret du 19 septembre 1979).

L'invention se rapporte à une armoire de rangement pourvue d'au moins un plateau sensiblement horizontal, mobile en rotation autour d'un axe vertical.

A ce jour, on connaît de telles armoires (brevets français A-2.481.904 et A-2.258.147) dont les plateaux tournent autour d'un axe vertical situé au point central du plus grand cercle pouvant être inscrit dans la section horizontale et interne de l'armoire considérée en position portes fermées afin que, dans leur rotation, les plateaux demeurent toujours à une distance suffisante de toutes les parois verticales, y compris de la façade recevant la porte, pour empêcher que ces parois soient heurtées par les dits plateaux.

Avec ce type d'armoire, on déplore d'une part, que dans les armoires profondes l'accès au centre des plateaux demeure difficile et, d'autre part, que les pertes de place dans les angles où près des côtés de l'armoire sont très importantes.

On connaît également des armoires dont les plateaux sont en forme de secteur angulaire dont le centre se confond avec l'axe de rotation de la porte à laquelle ils sont associés pour en suivre le mouvement.

Si, sortant de l'armoire avec la porte, ces plateaux sont d'accès aisés, par contre la perte de place dans le placard est encore plus importante que dans l'armoire citée plus haut.

Un résultat que l'invention vise à obtenir est une armoire de rangement à plateaux tournant autour d'un axe vertical qui permette un accès aisés à tous les points des plateaux tout en optimisant l'utilisation de la section horizontale interne de l'armoire.

A cet effet, elle a pour objet une armoire du type cité plus haut notamment caractérisée en ce qu'au lieu de se situer au point central du plus grand cercle pouvant être inscrit dans la section horizontale et interne de l'armoire considérée en position porte fermée, l'axe vertical est excentré vers la dite porte.

L'invention sera bien comprise à l'aide de la des-

cription ci-après faite, à titre d'exemple non limitatif, en regard du dessin ci-annexé, qui représente schématiquement :

5 - figures 1 à 4 : vues en coupe par un plan horizontal, différentes armoires pourvues des moyens de l'invention.

10 En se reportant au dessin, on voit que les armoires 100, 200, 300 et 400, sont pourvues d'au moins un plateau horizontal 101, 201, 301 ou 401 mobile en rotation autour d'un axe vertical 102, 202, 302 ou 402 associé de toute manière connue au socle 103, 203, 303 ou 403 et au dessus (non représenté) de l'armoire.

15 Ces plateaux mobiles évoluent à l'intérieur de l'armoire entre ses parois verticales dont notamment le fond 104, 204, 304 ou 404<sub>a</sub> et 404<sub>b</sub>, les côtés 105 et 106, 205 et 206, 305 et 306 ou 405 et 406 et enfin le panneau de façade 107, 207, 307 ou 407 avec une porte 108, 208, 308 ou 408 ayant un ou plusieurs battants.

20 Au lieu de se situer au point central 109, 209, 309 ou 409 du plus grand cercle 110, 210, 310 ou 410 pouvant être inscrit dans la section horizontale et interne de l'armoire 100, 200, 300 ou 400 considérée en position porte fermée 108, 208, 308 ou 408, selon une caractéristique essentielle de l'invention, l'axe vertical 102, 202, 302 ou 402 est excentré vers la dite porte 108, 208, 308 ou 408.

25 De préférence, d'une part, cet axe est excentré jusqu'à se situer sensiblement au point central 102, 202, 302 ou 402 du plus grand cercle 111, 211, 311 ou 411 susceptible d'être inscrit dans la section horizontale et interne de l'armoire considérée en position porte ouverte et, d'autre part, le plateau 101, 201, 301 ou 401 a une section occupant au maximum la surface de ce plus grand cercle 111, 211, 311 ou 411 dont un pan 112, 212, 312 ou 412 est évidemment coupé au long d'une corde 113, 213, 313 ou 413 suivant la face interne de la porte en position fermée.

30 Il est bien évident qu'à l'intérieur de cette surface maximale, le plateau peut occuper une surface moindre

par exemple suite à la création d'autres pans coupés 214, 215 ou pour lui donner une forme légèrement différente par exemple elliptique.

5 Le guidage des plateaux autour de l'axe ou de l'axe dans les logements du socle et du dessus de l'armoire s'opère évidemment par tout moyen connu tel un jeu de roulements et/ou butées à billes ou à rouleaux.

10 Le résultat essentiel de l'invention est évidemment la grande augmentation de la place disponible sur chaque plateau ainsi que cela ressort d'ailleurs clairement du dessin par comparaison entre le dit plateau 101, 201, 301 ou 401 et le plus grand cercle 110, 210, 310 ou 410 pouvant être inscrit à l'intérieur de l'armoire considérée en position portes fermées.

15 Un autre résultat de l'invention est la facilité d'accès tant à proximité de l'axe des plateaux, du fait que cet axe est approché de la façade, qu'au bord arrière 116, 216, 316 ou 416 du plateau qui, lors de sa rotation non seulement peut venir sur le devant mais en plus vient en 20 saillie 117, 217, 317 ou 417 sur la façade de l'armoire.

Il est bien évident que l'invention n'est pas limitée à l'exemple ci-dessus décrit et représenté à partir duquel on pourra prévoir d'autres formes de réalisation de l'armoire et/ou des plateaux.

REVENDICATIONS

1. Armoire de rangement pourvue d'au moins un plateau sensiblement horizontal, mobile en rotation autour d'un axe vertical (102, 202, 302 ou 402) associé de toute manière connue au socle (103, 203, 303 ou 403) et au dessus de l'armoire, dans laquelle le dit plateau (101, 201, 301 ou 401) évolue à l'intérieur de l'armoire entre ses parois verticlaes dont notamment le fond (104, 204, 304 ou 404<sub>a</sub> et 404<sub>b</sub>), les côtés (105 et 106, 205 et 206, 305 et 306 ou 405 et 406) et enfin le panneau de façade (107, 207, 307 ou 407) avec une porte (108, 208, 308 ou 408) ayant un ou plusieurs battants, CARACTERISEE en ce qu'au lieu de se situer au point central (109, 209, 309 ou 409) du plus grand cercle (110, 210, 310 ou 410) pouvant être inscrit dans la section horizontale et interne de l'armoire (100, 200, 300 ou 400) considérée en position porte fermée (108, 208, 308 ou 408), l'axe vertical (102, 202, 302 ou 402) est excentré vers la dite porte (108, 208, 308 ou 408).

2. Armoire selon la revendication 1 caractérisée en ce que l'axe est excentré jusqu'à se situer sensiblement au point central (102, 202, 302 ou 402) du plus grand cercle (111, 211, 311 ou 411) susceptible d'être inscrit dans la section horizontale et interne de l'armoire considérée en position porte ouverte.

3. Armoire selon la revendication 2 caractérisée en ce que le plateau (101, 201, 301 ou 401) a une section occupant au maximum la surface du susdit plus grand cercle (111, 211, 311 ou 411) mais dont un pan (112, 212, 312 ou 412) est évidemment coupé au long d'une corde (113, 213, 313 ou 413) suivant la face interne de la porte en position fermée.

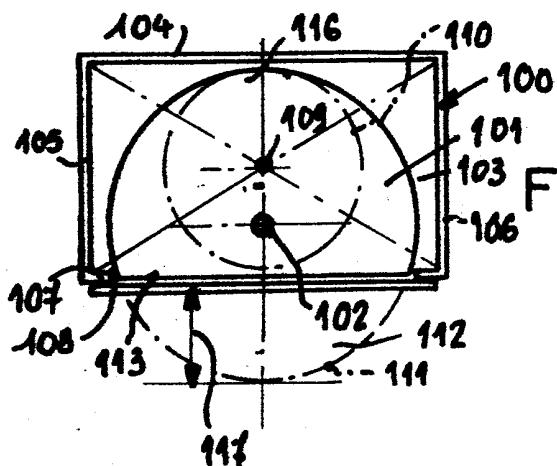


Fig. - 1

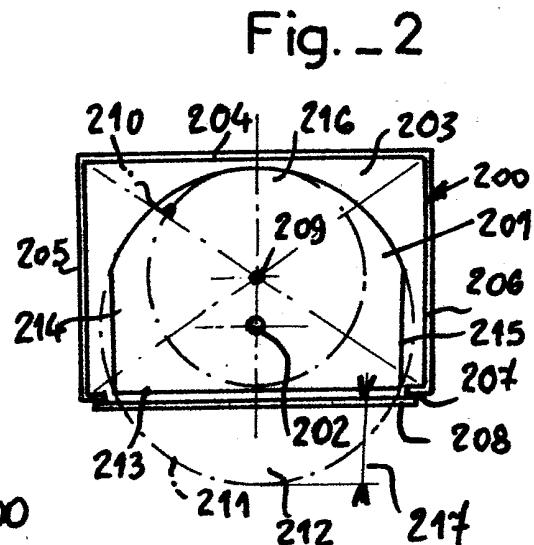


Fig. - 2

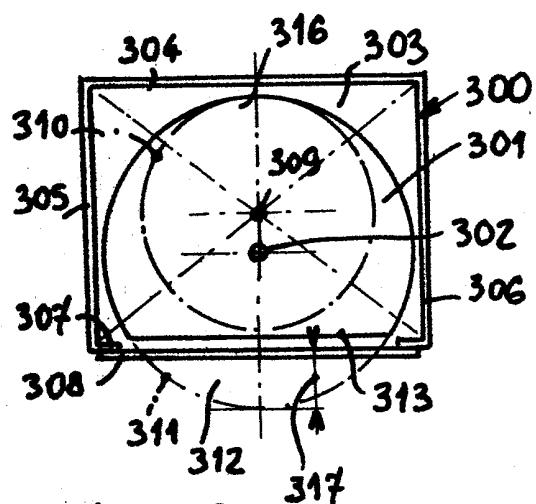


Fig. - 3

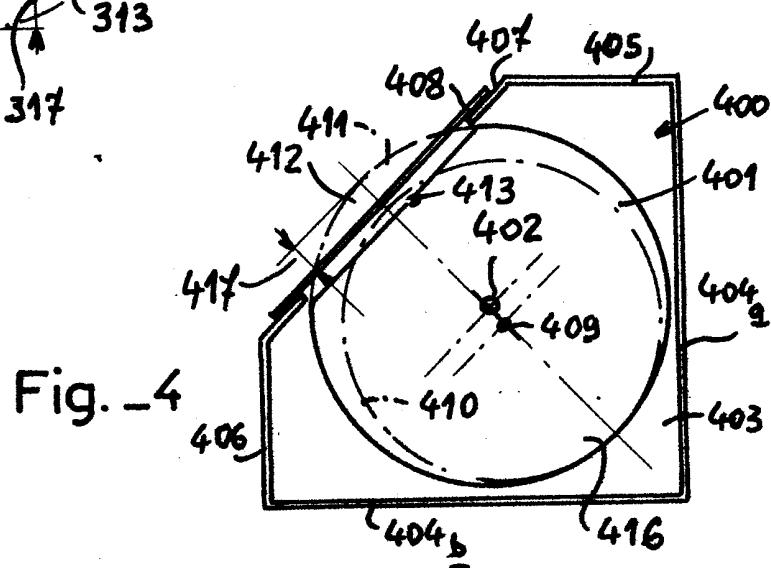


Fig. - 4